

COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze, le quatre du mois de Février, le Conseil Municipal s'est réuni en la Maison Commune sur convocation individuelle adressée le vingt quatre Janvier sous la présidence de Monsieur Raymond BERTHIER, Maire de St-Just-Chaleyssin

Sont présents : (16) MM. BERTHIER Raymond, MICHAUD Jean-Paul, ROCHET Michel, SAUGEY-HUGOU Isabelle, GALLON Gérard, GOYET Philippe GONCALVES David, BROSSARD Raymond, NABEL Christiane, BOUVARD Paul, SABIO Elisabeth, RIOU Christophe, PARAS Sylvie, MUSTI Murielle, BOUVIER Florence, BROSSARD Marguerite

Absents excusés (3) : NIVON Michel, BARJON Isabelle, MURGEAT Cécile

Secrétaire de la séance : SABIO Elisabeth

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 Décembre 2010

(R. BERTHIER) Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu du 3 Décembre 2010. Il est adopté à l'unanimité.

REMERCIEMENTS

(R. BERTHIER) Des remerciements sont adressés au Conseil Municipal et au Centre Communal d'Action Sociale pour l'attention portée aux personnes âgées, avant les fêtes de fin d'année, par la distribution d'un coffret de gourmandises.

VŒUX DE LA COMMUNE DE BESSEY

(R. BERTHIER) Monsieur le Maire de BESSEY adresse à Monsieur le Maire et son Conseil Municipal ses vœux de bonne et heureuse année pour 2011.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

(R. BERTHIER) Les orientations budgétaires pour l'élaboration du budget primitif sont :

Voirie : Parking du nouveau gymnase
Stabilisation de la cour des écoles
Réfection des routes et entretien divers
Amélioration de la sécurité

Bâtiments : Mise aux normes
Réparation diverses

Diagnostic gymnase Bernard SAUGEY

PLU : Finaliser le PLU d'ici fin 2011.

SPANC : Mise en place du SPANC

Cimetière : Aménagement d'un espace de dispersion

Allées dans la partie haute du cimetière à matérialiser avec des bordures

Espace cinéraire à délimiter

Achat de columbarium si nécessaire

Sports : Changer les lampes des projecteurs du stade

Filets pare ballon à proximité du tennis

Acquisition de matériel divers et outillage

Elagueuse

Outillage portatif

Assainissement

Réserve pour raccordements individuels

Tranche d'assainissement au lieu dit « Lantay »

Il est bien entendu que ces dépenses seront étudiées par la commission des finances et choisies en fonction des priorités lors des réunions budgétaires.

**EVALUATION DEFINITIVE DES TRANSFERTS DE CHARGES
« ENFANCE/JEUNESSE », « BIBLIOTHEQUES », et « EHPAD LES COLOMBES » :
APPROBATION DU RAPPORT VOTE PAR LA CLECT LE 6 DECEMBRE 2010**

(R. BERTHIER) Les compétences suivantes ont été transférées à la CCCND :

- « Gestion des biens immobiliers de l'EHPAD les Colombes » à compter du 1^{er} Mai 2008 par arrêté préfectoral n° 2008-02712 du 26 mars 2008
- « Enfance/Jeunesse » à compter du 1^{er} janvier 2010 par arrêté préfectoral n° 2009-08178 du 30 Septembre 2009
- « Bibliothèques » à compter du 1^{er} Septembre 2010 par arrêté préfectoral n° 2010-04674 du 9 juin 2010

Les transferts de charges de chacun de ces transferts de compétence ont fait l'objet d'une évaluation arrêtée par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) le 6 décembre 2010.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 6 décembre 2010 puis invite le Conseil Municipal à approuver ce rapport.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions, approuve le rapport voté par la CLECT le 6 décembre 2010.

**SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

(R. BERTHIER) Vu la délibération n° 2010-19, en date du 30 Avril 2010, décidant :
De créer le SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif)
De déléguer ce service à un prestataire privé pour le contrôle des installations nouvelles et existantes,
Vu le cahier des charges proposé par la Société SOGEDO,
Vu l'estimation des prestations s'élevant à TTC 34 076,50 €
Afin de faire face à cette dépense, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

TRAVAUX DE BATIMENTS EN COURS

(M. ROCHET) **Local technique** : La fin des travaux de ce bâtiment est prévue vers le 15 mars. L'aménagement extérieur sera réalisé dès que le temps le permettra.

Mise aux normes des bâtiments pour l'accession aux handicapés : Ces travaux, estimés à 770 000 €, ne peuvent être budgétisés sur une année. Cette dépense considérable sera programmée par opération sur plusieurs années.

AMENAGEMENT DE LA SEVENNE TRAVAUX DE PROTECTION DE LA COUR DE L'ECOLE

(J.P. MICHAUD) La commission de la voirie et celle des délégués au syndicat des quatre vallées se sont réunies pour le choix des entreprises. Sur 26 entreprises sollicitées, 10 ont répondues.

Les entreprises retenues sont :

Lot terrassement : Entreprise GUILLOT TP pour 24 974,45 € TTC

Lot végétaux : Rive Aménagement végétal pour 22 582,63 € TTC

Total des travaux : 47 557,08 € TTC

Prochaine réunion : 23 février, à 9 H 30

LOCAL POUR L'ASSOCIATION « LES AMATEURS »

(R. BERTHIER) Comme convenu, un local a été mis la à disposition de l'association de théâtre « Les Amateurs ».

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

(R. BERTHIER) Monsieur PEILLET, traiteur, sollicite une place sur le marché. Cette demande est reçue avec avis favorable.

Pour redynamiser notre marché hebdomadaire, un sondage sera fait auprès des forains des marchés environnants pour savoir s'ils sont intéressés pour venir vendre sur notre commune le vendredi après-midi. En fonction des réponses, le jour du marché peut éventuellement changer.

RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

(R. BERTHIER) Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour la publication d'un appel à candidatures en vue de la création d'un poste d'adjoint technique.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et vu le profil de poste souhaité, le Conseil Municipal décide de revoir le profil de poste en fonction des réels besoins.

REGLAGE DE LA MINUTERIE D'ECLAIRAGE DU STADE

(P. BOUVARD) Monsieur BOUVARD rappelle le dysfonctionnement de l'éclairage du stade. La minuterie sera réglée.

DATE LIMITE DE VOTE DU BUDGET PRIMITIF REPOUSSEE AU 30 AVRIL 2011

(R. BERTHIER) La notification des bases devant parvenir tardivement aux communes, la date limite pour le vote du budget est reportée au 30 avril 2011.

GESTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE

(R. BERTHIER) Par délibération du 6 décembre 2010, le Conseil Municipal de la commune de SERPAIZE a émis le vœu que la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois prenne à sa charge, au titre de la compétence optionnelle visée à l'article 12 de ses statuts, la gestion de la piscine intercommunale située sur Vilette de Vienne.

Monsieur GALLON Gérard précise qu'il a évoqué, à la dernière réunion du Syndicat Intercommunal de la Piscine, de diminuer la participation de la commune de St-Just-Chaleyssin, voir une meilleure répartition.

SECURISATION CONTRE LES INONDATIONS LOTISSEMENT LE PLAN

(R. BERTHIER) La Société Dauphinoise de l'Habitat a dû reporter leurs travaux de sécurisation du lotissement Le Plan. Les modalités d'intervention de l'entreprise GABRIEL TP ont été arrêtées avec le propriétaire, Monsieur BRUNAT et la SDH. Les travaux, financés par la SDH, devront démarrés au printemps.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

(R. BERTHIER) L'association Sévenne Environnement ne sera pas organisatrice de la journée « nettoyage de printemps ». Cette manifestation ne se déroulera pas sur notre commune cette année.

CLASSE DE DECOUVERTE POUR LES ECOLES

(R. BERTHIER) Deux classes scolaires vont partir la semaine prochaine en classe de découverte de quatre jours dans un centre agréé du BESSAT sur le thème « Percussions et danses africaines ». Ce projet pédagogique concerne 48 élèves de CP, CE1 et CE2 ;

Mesdames FIEVET Sylviane et CYRULIK Brigitte demandent une subvention exceptionnelle pour faire face à cette dépense.

Une dotation sera prévue au budget primitif sur la ligne des dépenses scolaires. Les dépenses relatives à cette dotation seront gérées par Monsieur le Directeur et les instituteurs.

DEMANDE D'UNE SALLE DE REUNION PAR L'ASSOCIATION DES AMATEURS D'OISEAUX EXOTIQUES

(R. BERTHIER) Monsieur le Maire propose de laisser la salle jaune ou orange à disposition de Monsieur MAGIN, président de l'association des amateurs d'oiseaux exotiques, pour réunir les membres de son association. Les réunions sont fixées le troisième samedi après-midi de chaque mois sauf juillet et Août. Avis favorable pour la salle orange en accord avec Monsieur MAGIN.

SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHONE PORTEUR DU SCOT

(R. BERTHIER) Conformément aux articles L 121-4 et L 122-8 du Code de l'urbanisme, le projet de SCOT des Rives du Rhône arrêté est transmis pour avis. N'ayant aucune observation à formuler, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de SCOT des Rives du Rhône.

REMERCIEMENTS DES ASSOCIATIONS ASC MODERN'JAZZ AINSI QUE DES FAMILLES ET DES AMIS « LES COLOMBES »

(R. BERTHIER) L'ensemble du bureau de l'Association ASC MODERN'JAZZ adresse ses remerciements pour l'installation des miroirs et des cadres dans la salle de danse du Clos Moudru.

L'Association des Familles et des Amis « Les Colombes » de la MAPAD d'Heyrieux remercie le Conseil Municipal pour la subvention allouée en 2010.

UN MINISTRE DU CULTE OCCUPERA BIENTOT LA CURE

(R. BERTHIER) Le Diocèse de Grenoble nommera prochainement un ministre du culte qui occupera le logement de la cure.

PASSAGE A LA TELEVISION TOUT NUMERIQUE

(R. BERTHIER) Notre département passera à la télévision tout numérique le 20 septembre 2011. Ainsi, les téléspectateurs qui regardent la télévision par une antenne râteau ou intérieure doivent, s'ils ne l'ont déjà fait, adapter au numérique leur installation de télévision avant le 20 septembre 2011.

A ce titre le Groupement d'Intérêt Public France Télé Numérique met **à la disposition des administrés un centre d'appels : le 0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi, de 8 H 00 à 12 H 00). Il permet à chacun de faire un diagnostic avec nos téléconseillers et d'avoir une réponse adaptée en fonction de sa situation.

Des aides financières à l'équipement : Elles sont réservées, sous certaines conditions, aux foyers recevant aujourd'hui exclusivement les chaînes historiques par une antenne râteau. Elles s'appliquent pour le poste principal de la résidence principale.

Un dispositif d'aide personnalisée : Il sera mis en œuvre au bénéfice des foyers vulnérables aux changements technologiques (foyers dont les membres ont plus de 70 ans, pour personnes souffrant d'un handicap égal ou supérieur à 80 % par une aide à domicile pour brancher, régler et expliquer la prise en main du nouveau matériel destiné à une réception numérique). Cette aide est gratuite pour les personnes éligibles et intégralement financée par l'Etat. Elle sera effective à partir du mois d'Août, et jusqu'à deux semaines après le passage.

ACHEVEMENT ET RATIONALISATION DE L'INTERCOMMUNALITE

(R. BERTHIER) **Elaboration du nouveau schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) avant le 31 décembre 2011 :**

- Le SCDI est voué à fixer les règles permettant de couvrir la totalité du territoire par des EPCI à fiscalité propre et de supprimer les enclaves et discontinuités territoriales. Il précisera également les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre (création, transformation, fusion) et des syndicats intercommunaux et mixtes existants (suppression, transformation, fusion).

- Le schéma prendra en compte les orientations suivantes :
 - Constitution d'EPCI à fiscalité propre d'au moins 5000 habitants
 - Amélioration de la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre au regard du périmètre des unités urbaines (au sens de l'INSEE), des bassins de vie et des SCOT
 - Accroissement de la solidarité financière
 - Suppression des syndicats de communes et des syndicats mixtes obsolètes ou faisant double emploi et transfert des compétences des syndicats de communes et syndicats mixtes à un EPCI à fiscalité propre
 - Rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de développement durable.

Refonte de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)

La commission est constituée de :

- 40 % de maires, adjoints ou conseillers municipaux
- 40 % de représentants d'EPCI à fiscalité propre + 5 % de représentants de syndicats
- 10 % de représentants du Conseil Général
- 5 % de représentants du Conseil Régional

AUGMENTATION DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2011

(R. BERTHIER) Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'augmentation du taux des contributions directes locales 2011.

Monsieur BROSSARD Raymond souligne que le taux d'imposition est déjà augmenté à la base. Monsieur le Maire propose une augmentation du taux des contributions directes locales pour 2011 de 1,5 %.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 2 voix contre, zéro abstention, décide d'appliquer un taux d'augmentation de 1,5 %.

INCIVILITE

(R. BERTHIER) Monsieur le Maire fait savoir qu'il a déposé deux plaintes à la Gendarmerie d'Heyrieux pour :

1. Obstruction d'une canalisation d'eaux pluviales
2. Non respect des règles d'urbanisme et de la police de l'eau
3. Conteneurs brûlés à l'entrée de l'impasse des boutons d'Or : plainte déposée par le SMND.

ARRETE D'INTERDICTION DE STATIONNER SUR LE CHEMIN DE ST-GEORGES

(R. BERTHIER) Le stationnement bilatéral de tous les véhicules est interdit en bordure et sur la chaussée de la voie communale n° 23, chemin de St Georges (Maison GARDON), afin de ne pas entraver l'accès de cette voie aux cars de ramassage scolaire. Un arrêté de police interdisant le stationnement sur cette voie a été pris par Monsieur le Maire le 3 Février 2011.

La gendarmerie d'Heyrieux est intervenue sur la commune pour un véhicule en stationnement gênant sur le chemin de l'Eglise, au lieu dit « Le chana ».

CONSTRUCTION DE L'ATELIER MUNICIPAL AVENANT N° 1 LOT N° 2 ET LOT N° 3

(R. BERTHIER) Ces avenants ont pour objet de modifier les prestations du marché :

Lot N° 2 : Gros œuvre façade enduit

Suite à une modification du chantier, cela a entraîné une plus value sur le lot gros-œuvre façade enduit. Cette modification consiste à la création d'un mur sur l'entrée et la suppression des postes au marché dans devis n° 012883.

Montant du marché initial : 91 626,08 € H.T

Montant de l'incidence financière : 1 980,50 € H.T

Montant total H.T : 93 606,58 €

Total TTC : 111 953,47 €

Lot N° 3 : Charpente - Couverture

Suite à une modification de chantier, cela a entraîné une moins value sur le lot charpente couverture. Cette modification consiste à la suppression du poste isolation d'un montant de 1816,32 € H.T et la création d'un devis pour un montant de 622,25 € H.T

Montant de l'incidence financière : une moins value de 1 194,07 € H.T

Montant du marché initial : 27 201,61 € H.T

Montant total H.T : 26 007,54 €

Total TTC : 31 105,02 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n° 2 – gros œuvre façade enduit et l'avenant n° 1 du lot n° 3 – Charpente Couverture

TOUR DE TABLE

Mme BROSSARD Marguerite

Entretien des écoles : Madame BROSSARD soulève le problème d'entretien des écoles en raison des arrêts maladie de l'employée.

PLU (Plan Local d'Urbanisme) : Madame PONT, urbaniste, et Mme LAURENT de la DDT – SANO de Vienne, travaillent sur le projet. Nous devons recevoir des propositions technique et financière la semaine prochaine. Une réunion de travail sera ensuite programmée pour faire le choix des options proposées compte tenu des nouvelles règles imposées par l'Etat.

Mme BOUVIER Florence

Statistiques des visites : 25 000 personnes ont visitées le site internet de la commune en 2010. Les informations sont mises à jour régulièrement.

Mr BOUVARD Paul

Local garde champêtre : L'alimentation en eau sera installée dans ce local dès que possible.

Mme SABIO Elisabeth

Lampadaire cassé au rond point du « Larpin » : Le réverbère ne fonctionne plus vers l'abri bus du Larpin. Un devis sera demandé pour remplacer la partie cassée.
Le passage piétons est à refaire (marquage au sol)

Mr BROSSARD Raymond

Des trous se sont formés sur l'impasse du Lantay ainsi que vers le gymnase.
Des travaux d'assainissement sont en pourparler sur l'impasse du Lantay. En attendant le vote du budget, les trous seront bouchés provisoirement par les agents du service technique.

Monsieur BROSSARD Raymond demande s'il est possible de programmer la réunion préparatoire du budget plus tard dans l'après midi.

Réponse : L'heure sera repoussée dans la mesure du possible.

Mr GONCALVES David

La vie des associations

Echo de la Sévenne : Des remerciements sont adressés par Monsieur André CHAPAT, président de l'Echo de la Sévenne, pour l'aide financière qui a permis de renouveler les tenues.

Manifestation de l'inter club judo et loto du basket : deux manifestations qui ont attiré beaucoup de monde. Belle réussite.

Planning pour l'occupation des salles de l'ancien et du nouveau gymnase

La mise en place du planning d'utilisation des salles a demandé beaucoup de temps pour coordonner les créneaux horaires des associations.

Temps d'utilisation hebdomadaire des salles :

Salle multisports : 64 H 45 mn - Gymnase Bernard SAUGEY : 41 H – Dojo : 21 H

Planning d'occupation du gymnase par les écoles

Une charte de bon fonctionnement a été signée avec les écoles. Les instituteurs n'ont pas de badge pour l'accès à la salle de sports. Le gardien, Monsieur FUZIER Dorian, est chargé d'ouvrir les portes.

Une procédure est à mettre en place en cas de problème (contacter le gardien qui transmettra l'information au secrétariat de la mairie pour communication à la commission)

Salle des associations du complexe sportif

Cette salle reste en mauvais état après utilisation. Tout est en vrac. Cet état de fait a été constaté après chaque utilisation par l'association de foot. Des sanctions seront prises si cet agissement continu. Un règlement sera mis en place.

Salle du dojo

Le règlement d'utilisation de cette salle fonctionne bien.

Eclairage du stade

Un dysfonctionnement existe sur les mâts. Ce problème sera réglé par un électricien.

Evolution de la plateforme sportive

Une étude a été faite par la commission « Fonctionnement et évolution de la plateforme sportive » pour inscription au budget.

La commission a décelé six points dangereux (ex. rencontre voiture – enfants). Il est envisagé de déplacer des jeux et de créer un espace famille. Un gros travail a été fait sur la sécurité avec chiffrage pour inscription au budget primitif.

Mme MUSTI Murielle

Pôle Enfance – jeunesse

Centre de Loisirs sans hébergement

Le Centre de loisirs sans hébergement fonctionnera sur notre commune du 28 Février au 4 Mars.

Les inscriptions seront prises en mairie de St-Just-Chaleyssin le samedi 12 février, de 10 h à 11 h pour les chaleyssinois, et de 11 h à 12 h pour les autres communes.

Un travail est fait avec la commune de Valencin pour le fonctionnement du Centre de Loisirs sur 15 jours. Le centre de loisirs sera ouvert également du 7 au 11 mars 2011 sur Valencin. Les inscriptions auront lieu le 19 février à Valencin.

Formation BAFA

La formation pour le BAFA aura lieu du 23 au 30 avril à Châteauneuf-Sur-Isère pour les jeunes de plus de 17 ans. Les inscriptions seront prises au PEJ (Pôle Enfance Jeunesse) à Heyrieux.

Semaine sportive

La commission enfance-jeunesse organise une semaine sportive pour les jeunes de 12 à 16 ans. Les inscriptions sont prises à la journée à partir du 26 avril jusqu'au samedi 30 avril inclus.

Raid aventure

Pour les enfants de 12 à 15 ans, le raid aventure fonctionnera du 9 Juillet au 13 Juillet à Porcieu Amblagnieu. Formation d'équipes de 7 enfants par commune.

Chantiers internationaux

Le Chantier Initiative Local est renouvelé cette année avec de jeunes étudiants sur Lyon. Deux animateurs sont chargés de les rencontrer. Cette opération se déroulera du 3 au 7 Mai 2011 sur le thème de l'environnement en partenariat avec le SMND.

Le pôle enfance jeunesse a transmis l'information dans les collèges. Pour le collège d'Heyrieux, les élèves se sont rendus au PEJ et pour les élèves du collège de St-Georges d'Espéranche, les animateurs du PEJ se sont déplacés au collège.

Mr GALLON Gérard

Syndicat du Collège Jacques Prévert

Le compte administratif de l'exercice 2010 dégage un excédent de 10 678,15 €.

Recettes de fonctionnement : 22 264,38 €

Dépenses de fonctionnement : 11 586,23 €

Budget voté de l'exercice 2011 : 17 970 € en section de fonctionnement

Participation de la commune : 1 781,88 €

Cinq subventions sont attribuées :

- 700 € à l'association sportive (UNSS)
- 350 € pour le C.D.I du Collège
- 11050 € pour les voyages à l'étranger et sorties pédagogiques au vu du bilan définitif
- 2500 € destinés au financement du transport des séances de natation des élèves de 6^{ème}
- 150 € à la F.C.P.E

Résidence « Les Pervenches »

Augmentation du prix de journée : La Direction de la Santé et de l'Autonomie a autorisé une augmentation des prix de journée de 0,7 %. Des membres du Conseil d'Administration doivent se rendre au Conseil Général pour demander de revoir ce taux.

Mr MICHAUD Jean-Paul

Cimetière

Jardin du souvenir : un puits du souvenir sera installé.

L'aménagement de cette partie permettra de faire une extension de cases pour urnes si besoin et d'avantage de places enterrées.

